



SECTION de la VENDÉE

SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>



TABLEAUX D'AVANCEMENT 2023

Catégorie C : AAP 2ème classe à AAP 1ère classe
Catégorie B : Contrôleur 2ème classe à contrôleur 1ère classe
Catégorie B : contrôleur 1ère classe à contrôleur principal

LE CLASSEMENT DES AGENTS AU NIVEAU NATIONAL

Un ordre de mérite unique est établi au plan national pour tous les agents remplissant les conditions statutaires. Cet ordre est établi, à mérite égal, dans l'ordre d'ancienneté décroissant, par application des critères suivants :

- 1- *Grade-échelon et ancienneté d'échelon*
- 2- *Date d'accès au corps d'appartenance*
- 3- *Numéro d'ancienneté*

RAPPEL DES REVENDICATIONS FO DGFIP :

FODGFIP revendique le passage au grade supérieur de manière linéaire, c'est à dire dès lors que les agents réunissent l'ensemble des conditions statutaires.

→ *Cette revendication n'est pas idéaliste : il doit y avoir un avancement pour ces agents dont le traitement net est particulièrement faible. Compte tenu du gel de la valeur du point d'indice c'est le seul moyen pour ces collègues de voir leur revenu progresser.*

FO DGFIP rappelle sa totale opposition à la Loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique dont découlent les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

FO DGFIP rappelle son opposition à la mise en avant du mérite dans le cadre des tableaux d'avancement dont nous ne rappellerons jamais assez qu'il s'agit d'un déroulement de carrière normal.

Catégorie C : AAP 2ème classe à AAP 1ère classe – Situation en Vendée

44 AAP de 2ème classe remplissaient les critères de sélection en Vendée pour être classés sur ce tableau mais seulement 15 potentialités ont été retenues et classées pour notre Département, la fameuse liste des 15 cadres C publiée sur ULYSSE 85.

→ *Le dernier classé avait atteint l'échelon 7 avec une ancienneté au 01/01/2022.*

Quelques chiffres pour vous aider à vous situer :

Parmi ces 44 AAP de 2ème classe en Vendée,

- 2 sont à l'échelon 9
- 4 sont à l'échelon 8
- 20 sont à l'échelon 7
- 18 sont à l'échelon 6

Catégorie B : Contrôleur 2ème classe à contrôleur 1ère classe – Situation en Vendée

23 contrôleurs de 2ème classe remplissaient les critères de sélection en Vendée pour être classés sur ce tableau mais seulement 9 potentialités ont été retenues et classées pour notre Département, la fameuse liste des 9 cadres B publiée sur ULYSSE 85.

→ *Le dernier classé avait atteint l'échelon 8 avec une ancienneté au 21/02/2021.*

Quelques chiffres pour vous aider à vous situer :

Parmi ces 23 contrôleurs de 2ème classe en Vendée,

- 1 est à l'échelon 13
- 1 est à l'échelon 12
- 1 est à l'échelon 11
- 3 sont à l'échelon 9
- 10 sont à l'échelon 8
- 6 sont à l'échelon 7
- 1 est à l'échelon 6

Catégorie B : contrôleur 1ère classe à contrôleur principal – Situation en Vendée

67 contrôleurs de 1ère classe remplissaient les critères de sélection en Vendée pour être classés sur ce tableau mais seulement 8 potentialités ont été retenues et classées pour notre Département, la fameuse liste des 8 cadres B publiée sur ULYSSE 85.

→ *Le dernier classé avait atteint l'échelon 11 avec une ancienneté au 01/11/2020.*

Quelques chiffres pour vous aider à vous situer :

Parmi ces 67 contrôleurs de 1ère classe en Vendée,

- 1 est à l'échelon 13
- 6 sont à l'échelon 12
- 4 sont à l'échelon 11
- 10 sont à l'échelon 10
- 30 sont à l'échelon 9
- 13 sont à l'échelon 8
- 3 sont à l'échelon 7

→ **Ces chiffres ne sont que des indicateurs locaux permettant de vous situer approximativement, d'autant que chaque année avec les mouvements de mutation, viennent s'intercaler des agents venant d'autres départements.**

Contactez-nous par mail si vous souhaitez avoir davantage d'information.

→ *MAIL : sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr*